

## Projet de règlement de code de l'urbanisme

# Grandes nouveautés



### Sur tout le territoire

**La conservation et la protection accrue des milieux naturels** permettront aux Lavallois d'avoir accès à des espaces verts de qualité en plus de préserver les corridors écologiques.

**Une architecture variée et de qualité** pour toute nouvelle construction (volumétrie du bâtiment, matériaux utilisés, composition des façades, etc.) permettra d'embellir et d'égayer les rues et paysages lavallois.

**Le verdissement obligatoire pour tout nouveau projet** et des aménagements paysagers d'une qualité environnementale supérieure favoriseront la rétention des eaux plutôt que leur traitement dans les infrastructures municipales.

**L'intégration d'équipements écologiques aux projets**, tels que l'aménagement de toitures vertes, des systèmes de chauffage intelligents, des panneaux et des chauffe-eau solaires et des équipements géothermiques seront encouragés et exigés afin de permettre la transition écologique et énergétique sur le territoire.

**La diminution des exigences en espace de stationnement** et la végétalisation des vastes aires de stationnement permettront de diminuer les îlots de chaleur et de favoriser des environnements de fraîcheur contribuant à la santé et à la qualité de vie de la population.

**L'ajout d'outils visant à encadrer plus efficacement le développement des grands secteurs vacants** permettra d'assurer une harmonisation entre les quartiers existants et ces nouveaux secteurs.

La future réglementation comprend plusieurs nouvelles dispositions qui permettront, à court, moyen ou long terme, d'harmoniser l'aménagement du territoire lavallois et de favoriser la création de milieux de vie diversifiés, sains, conviviaux et à échelle humaine.



### Dans les quartiers résidentiels

**Un encadrement harmonisé des hauteurs maximales autorisées** pour tout nouveau bâtiment permettra de préserver les ambiances de chacun des quartiers.

**La possibilité d'aménager un logement supplémentaire sur sa propriété** permettra de densifier les quartiers résidentiels existants sans en modifier le caractère et l'identité.

**La plantation d'arbres et l'interdiction de couper les arbres matures en cour avant** permettront d'augmenter et de préserver le couvert végétal dans les quartiers résidentiels, contribuant ainsi à la réduction des îlots de chaleur et à l'amélioration de la qualité de vie des résidents.



### Aux abords des grandes artères

**L'aménagement de bâtiments mixtes le long des artères commerciales** permettront d'animer les rues et d'améliorer l'offre en commerces de proximité.

**Un rapprochement des bâtiments vers la rue et une meilleure fenestration au rez-de-chaussée** permettront de rendre les déplacements piétonniers agréables et conviviaux.

**Des stationnements localisés à l'intérieur ou à l'arrière des bâtiments** permettront de maximiser les aménagements paysagers en bordure de rue et d'améliorer la sécurité des déplacements actifs.

**Un affichage mieux encadré** et davantage intégré au type de milieu d'insertion permettra d'embellir le paysage urbain.



### Pour une réglementation simplifiée et conviviale

**L'ajout de plus de 500 illustrations** au règlement et le regroupement de l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en un seul document, permettra de faciliter la lecture et l'interprétation de nombreuses dispositions réglementaires.

**La synthèse des grandes intentions**, au début de chacune des sections du règlement, permettra de mieux saisir les objectifs visés par la Ville.

**La consultation des fiches synthèses pour chaque type de milieux** permettra de regrouper, en quelques pages, l'essentiel des normes s'appliquant à un terrain, dans un type de milieux donné.

**Un outil de consultation en ligne unique** permettra de trouver en un clin d'œil la réglementation qui s'applique à une propriété.